

Location d'une remorque : tarif applicable à compter du 1^{er} janvier 2013

Le rapporteur,

⇒ rappelle que la collecte des déchets verts ne figure pas au nombre des prestations prises en charge par Rennes Métropole dans le cadre de sa compétence relative à la collecte et au traitement des déchets.

⇒ propose le tarif suivant pour la location d'une remorque :

	Au 1 ^{er} janvier 2012	Au 1 ^{er} janvier 2013
Grande remorque	37 €	38 €

Considérant l'avis favorable émis par la commission mixte « urbanisme et développement durable, voirie, transport et bâtiments », lors de sa réunion du 22 novembre 2012 ;

le conseil municipal, après en avoir délibéré,

DÉCIDE :

de maintenir le service de collecte des déchets verts et de fixer à 38 € le tarif de mise à disposition d'une remorque attelée à un tracteur, à partir du 1^{er} janvier 2013 ;

AUTORISE :

le maire à signer toutes pièces se rapportant à cette affaire.

VOTE : à l'unanimité